

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Construction d'un bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes

Les besoins scolaires et parascolaires à Pully évoluant rapidement, entre 2022 et 2026, de nouvelles constructions seront nécessaires. Il s'avère aujourd'hui que des solutions immédiates doivent être trouvées pour la rentrée scolaire d'août 2021, les prévisions se vérifiant plus tôt que prévu. Un bâtiment scolaire provisoire va donc être construit à Chamblandes.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE), d'entente avec la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS), la Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont (EP-PPB), ainsi qu'avec la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) a mené en 2020 des réflexions sur les sites pouvant accueillir potentiellement des bâtiments provisoires. Ces réflexions ont mis en évidence la possibilité et la nécessité d'installer des bâtiments provisoires à Chamblandes en 2021. Dans un premier temps et par souci d'efficacité vu le délai de réalisation très court, la Municipalité avait mis à l'enquête simultanément deux options possibles : les sites de Chantemerle et Chamblandes. En poursuivant l'analyse détaillée, il s'est avéré que Chamblandes est mieux adapté pour répondre aux besoins les plus urgents ; le site de Chantemerle n'est plus retenu pour le moment.

La projection des besoins scolaires est complexe. Elle dépend non seulement de la démographie, mais aussi de l'évolution des bases légales sur l'enseignement obligatoire, qui fixent le nombre et le type de salles d'enseignement nécessaires (classes, sciences, dessin, travaux manuels, gymnastique, etc). La Municipalité de Pully a anticipé ces besoins et y travaille depuis 2013 avec la Direction des écoles et le Canton, en intégrant l'ensemble des plans d'affectation à l'étude. La planification des besoins scolaires (Masterplan) a ainsi été validée à mi-2019 ; son calendrier détaillé est évolutif et doit être ajusté en permanence. Ce document guide l'action de la Municipalité et sa mise en œuvre est en cours, mais des constructions provisoires sont néanmoins nécessaires pour la rentrée scolaire 2021.

Le bâtiment scolaire provisoire de Chamblandes comprendra 3 niveaux : 1 rez-de-chaussée et 2 étages. Il s'accompagnera d'un préau à l'air libre et d'un préau couvert. Cela représente la création de 6 salles de classe, 4 salles de dégagement, 1 salle des maîtres, 240 m² soit une surface équivalente à 3 salles de classe pour l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) et 6 groupes de toilettes.

Les travaux devraient débuter en mars 2021.

Pully, le 19 janvier 2021 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic – 021 721 31 46

Nicolas Leuba, Conseiller municipal en charge de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, 021 721 31 11